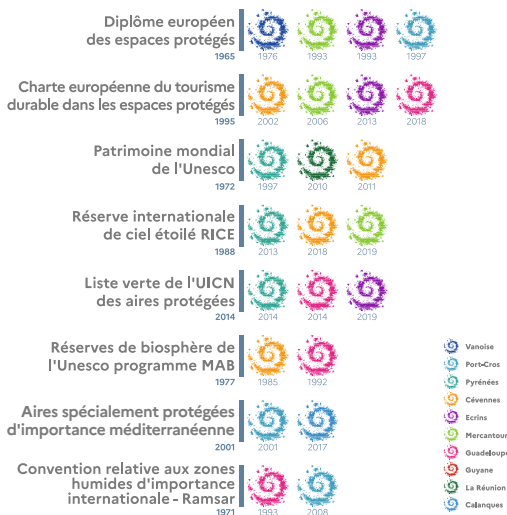


Reconnaissance internationale

En 2019, 23 reconnaissances internationales sont attribuées aux parcs nationaux de France.

RÉPARTITION DES LABELLISATIONS OBTENUES PAR LES PARCS NATIONAUX, EN 2019



Notes : les dates renvoient à l'année de création des labels ou à l'obtention de ces derniers par les différents parcs.

Pour le Parc amazonien de Guyane, cet indicateur ne reflète cependant pas la dynamique de partenariats internationaux - www.parc-amazonien-guyane.fr/fr/des-actions/cooperations-et-integrations-regionales.

Champ : territoires des parcs nationaux, hors Parc national de forêts.

Source : les parcs nationaux de France, 2020. Traitements : OFB, 2020

Les parcs nationaux français participent activement à la coopération et au rayonnement international de la France. Ils ont notamment obtenu 23 reconnaissances pour 8 types de labels ou de distinctions internationales.

- Reconnaissance de biens ou de milieux remarquables sur les territoires :
 - 3 biens inscrits « patrimoine mondial » de l'Unesco en France sont dans les parcs nationaux : « Pyrénées-Mont Perdu », « Pitons, cirques et remparts de La Réunion » et « Les Causses et les Cévennes, paysage culturel de l'agro-pastoralisme méditerranéen » ;
 - 4 des 6 diplômes européens des espaces protégés attribués en France par le Conseil de l'Europe ;
 - le label Ramsar valorise des zones humides protégées d'importance internationale comme le Grand Cul-de-sac marin de Guadeloupe et les Salins d'Hyères.
- Reconnaissance de la gestion des parcs nationaux :
 - 4 parcs nationaux sont signataires de la charte européenne de tourisme durable affirmant ainsi leur engagement pour développer un tourisme plus durable ;
 - 2 des 14 réserves de biosphère du programme *Man and Biosphere* de l'Unesco sont situées dans les parcs nationaux des Cévennes et de la Guadeloupe, valorisant la recherche, la protection et le développement durable à l'échelle régionale ;
 - les 3 réserves internationales de ciel étoilé (RICE) françaises reconnaissent les parcs nationaux des Pyrénées, des Cévennes et du Mercantour pour la réduction de la pollution lumineuse et l'accompagnement des collectivités ;
 - sur 14 aires protégées françaises labellisées Liste verte de l'UICN, 3 sont des parcs nationaux reconnaissant l'efficacité de leur gestion à l'échelle internationale.
- Coopération régionale et internationale :

Les parcs nationaux sont engagés dans la coopération internationale en particulier dans les parcs frontaliers comme la Vanoise (Italie), les Pyrénées (Espagne), le Mercantour (Italie) et le Parc amazonien de Guyane (Guiana, Suriname, Brésil) et La Réunion (Mozambique, Afrique du Sud). Il existe aussi des conventions en mer : Port-Cros et Calanques sont reconnus comme aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne (Convention de Barcelone) et le Parc national de Guadeloupe est actif au titre de la Convention de Carthagène.